



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23139086

ale,
il,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 OCT. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0750 616 880**

Nom

(en entier) : **CINIMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Robert Schuman 91 - 1400 Nivelles**

**Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIÈGE- SUPPRESSION DES CLASSES D'ACTIONS -
ADOPTION DE LA VERSION NÉERLANDAISE DES STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Bernard Sacré, notaire associé à Ixelles, le 10 août 2023, portant la mention d'enregistrement suivante :

"répertoire 2023/1317 Rôle(s): 15 Renvoi(s): 0 Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE BRUXELLES 5 le 18-08-2023 Référence OBA (5) Volume 000 Folio 000 Case 19549 Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00) Le receveur",

que l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "CINIMMO", ayant son siège à B-1400 Nivelles, Avenue Robert Schuman 91, a décidé ce qui suit :

1/ SUPPRESSION DES CLASSES D'ACTIONS

L'assemblée décide de supprimer toute distinction entre les deux classes d'actions existantes à ce jour et de mettre toutes les actions sur un pied d'égalité, le nombre d'actions détenu par l'actionnaire et leur numérotation demeurant inchangés.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les dispositions statutaires qui règlent ou font référence à cette catégorisation, comme repris dans le nouveau texte des statuts ci-après adopté.

2/ TRANSFERT DU SIÈGE

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante, et ce avec effet à ce jour : 9000 Gand, Nieuwewandeling 62.

3/ ADOPTION D'UN NOUVEAU TEXTE DES STATUTS

L'assemblée confirme la soumission de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations, et décide d'adopter un nouveau texte des statuts en Néerlandais, en remplaçant intégralement le texte existant des statuts, en concordance avec les résolutions prises et avec les dispositions du Code des sociétés des et associations.

4/ CONFIRMATION DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Pour autant que de besoin, l'assemblée confirme le mandat de l'administrateur unique, et ce pour une durée de six (6) ans prenant cours ce jour et se terminant après l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2029, à savoir la société anonyme Good Life PDV, ayant son siège à 9000 Gand, Nieuwewandeling 62, identifiée sous le numéro d'entreprise 0742.790.663 RPM Gand, division de Gand, et représentée par son représentant permanent, à savoir Monsieur Nicolas Bearelle.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Bernard Sacré, notaire associé.

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal avec annexes :
- 1 procuration;
- rapport de l'administrateur unique;
- statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).